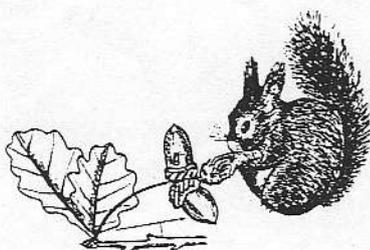


LE CHÊNE



Voici l'automne. Saint Cucufa se remet difficilement des suites de la tempête de décembre 1999. Les arbres abattus et stockés au bord des chemins ou sur les parkings ont en grande partie été enlevés et ne choquent plus les regards. Nous souhaitons pourtant que les promeneurs restent vigilants et nous comptons sur vous pour nous aider à les convaincre qu'une association a plus de poids pour imposer à l'ONF une gestion désormais plus respectueuse de l'intégrité de notre forêt.

Merci de penser à renouveler votre adhésion pour 2002. (chèque de 70 francs à l'ordre des ABSC 17 rue du Champtier 92500 Rueil Malmaison)





Commencé en juillet 2000, assemblage des éléments du tunnelier qui forera les 10 kms du tunnel Est passant sous le Bois de St Cucufa.

A propos de l'expo sur l'A 86

Invités par COFIROUTE à venir découvrir l'A86 par l'intermédiaire de l'exposition située sur l'emprise du chantier au pied de la colline de la Jonchère, nous avons pu constater les énormes moyens déployés par le maître d'ouvrage pour idéaliser son projet, rassurer les "anxieux" et faire accepter sa conception de "tunnel innovant".

Au cours de cette visite on assiste à la reconstitution, en images virtuelles, d'un scénario catastrophe dans le tunnel Est : un début d'incendie à bord d'une voiture circulant sur la file du milieu. Aucun véhicule sur la troisième file, celle de droite (?) où vient s'immobiliser, sans gêner le trafic, la voiture d'où s'échappe une épaisse fumée. On nous montre l'organisation des secours, l'arrivée des pompiers et l'évacuation rapide du véhicule accidenté et de ses occupants.

Est-ce à dire que cette troisième file est une bande d'arrêt d'urgence?

Michel Barféty, chef de projet de l'A86 écrit :

L'ampleur des moyens techniques mis en oeuvre, et en particulier de la détection instantanée de véhicules arrêtés, nous permet d'assurer une sécurité maximale (qui est notre priorité depuis toujours) et nous dispensait d'une bande d'arrêt d'urgence.

Le programme de recherche a montré toute la dimension affective de cette question et la nécessité d'une bande d'arrêt d'urgence à l'ouverture.

Est-ce à dire que cette B.A.U. ne sera que provisoire?

Sans doute puisqu'on peut lire dans "le journal de l'A86 à l'ouest" de mai 2001 :

Dans un premier temps, chaque espace comprendra deux voies de circulation et une bande d'arrêt d'urgence. Par la suite, cette dernière pourra devenir une troisième voie supplémentaire en fonction de l'augmentation du trafic.

Nous aurions aimé voir une opération de secours dans ce cas précis.....

Nous avons pénétré ensuite dans le tunnel jusqu'à la tête de forage et si l'on ne peut qu'admirer l'imposante machinerie mise en oeuvre dans ce boyau de 10,40 m de diamètre qui s'étendra sur 10 kms, on ne peut aussi s'empêcher d'imaginer avec beaucoup d'appréhension, trois files de voitures circulant de front dans chacun des deux espaces trafic superposés le partageant, le niveau supérieur étant affecté au sens Versailles-Rueil, le niveau inférieur au sens inverse.

Nous ne pouvons qu'être d'accord pour un bouclage en souterrain de l'A86, mais nous ne pouvons décidément pas l'être de la façon dont COFIROUTE l'envisage, avec la bénédiction de l'Etat.

Mises en service prévisionnelles.

du tunnel Est : 2004, pour la section Rueil/A13.

2006, pour la section A13/Versailles Pont Colbert.

du tunnel Ouest, entre Rueil et Bailly : 2008.

Les puits de secours.

Les travaux sur le site du puits de secours du Bois de l'Etat sont momentanément interrompus, les maires de la Celle Saint Cloud et de Vaucresson s'opposant au passage sur leurs communes des camions devant transporter les matériaux de consolidation des chemins d'accès et évacuer les futurs déblais de ce puits.

Devant leur détermination (le Maire de la Celle Saint Cloud allant jusqu'à menacer de démissionner avec son Conseil municipal), les Préfets concernés interrogés ont préféré laisser prendre la décision au Tribunal administratif.

Il appartient désormais à celui-ci de statuer sur cette affaire, ce qui risque peut-être d'être long mais devra pourtant déboucher sur une reprise des travaux.

La mise en service de ce puits était prévue pour fin 2004.

En attendant, nous avons demandé et obtenu que COFIROUTE et SOCATOP, dont les camions emprunteront la route du Point de vue et le chemin d'accès au puits, protègent les arbres situés sur ce parcours.

Quant au puits de secours des Hauts-Bénards (d'une profondeur de 60 mètres), qui reliera la surface au tunnel, son creusement est actuellement stoppé pour traitement de terrain à environ 10 mètres au dessus du niveau de passage du tunnel.

Le tunnelier, parti de la colline de la Jonchère en novembre 2000, a progressé d'environ 1 km et est attendu début octobre 2001 au droit de ce puits dont les travaux de creusement devraient reprendre fin octobre.

Rappelons que la dernière étape de construction de cet ouvrage est prévue entre fin 2002 et fin 2003 (installation des équipements).

Le "reboisement" dans la parcelle 63



Le "reboisement" dans la parcelle 63

En décembre 2000, 148 châtaigniers avaient été abattus "par erreur" (!) dans cette parcelle, sur l'emplacement futur du puits de secours du Bois de l'Etat.

La faute en incombait indéniablement à l'ONF qui n'avait pas surveillé l'exécution des coupes qu'il avait confiées à une entreprise de bûcheronnage.

Chargé de reboiser 2500 m2 où les arbres n'auraient pas dû être coupés, le gestionnaire nous annonce avoir planté courant avril:

20 châtaigniers hautes tiges en motte diamètre 12/14 cm.

10 merisiers hautes tiges en motte diamètre 12/14 cm.

200 châtaigniers racines nues hauteur 80 cm et plus.

200 merisiers racines nues hauteur 80 cm et plus.

Aujourd'hui, plus de 50% des hautes tiges sont mortes. Reconnaisables parce que tuteurées, il est facile de les dénombrer. Qu'en est-il des 400 plants disséminés sur les 2500 m2 et difficilement repérables? Les essences qui n'ont pas pris racines seront-elles remplacées?

Interrogé à ce sujet, Monsieur Meignien chef du service interdépartemental nous répond qu'une partie seulement pourrait l'être cet hiver.

Pourquoi une partie seulement puisque c'est l'entreprise de bûcheronnage qui a été jugée responsable et assume les frais de ces plantations ?

Nous veillerons à ce que soit respecté ce qui avait été décidé en réunion de Mairie en février 2001.

Classement du Bois de St Cucufa

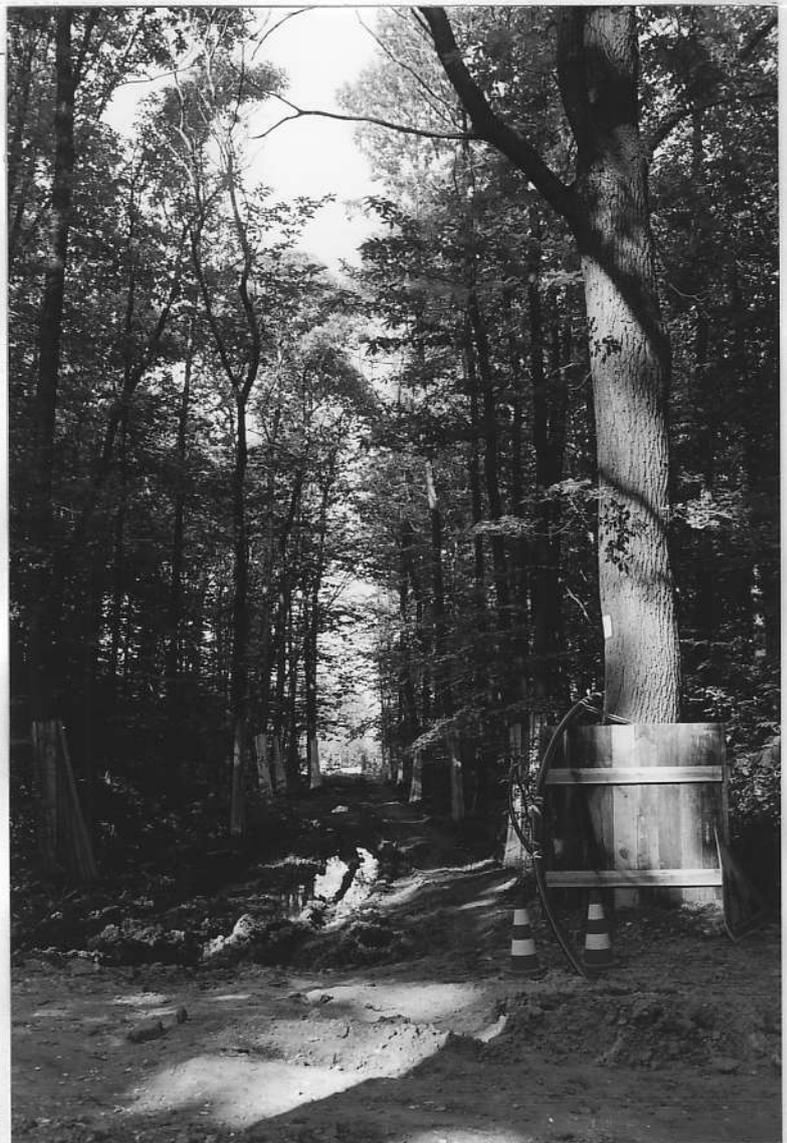
C'est le 23 janvier 1997 que nous écrivions à la Direction Régionale de l'Environnement pour obtenir un classement au titre des sites pour St Cucufa, et le 22 avril, Monsieur Jacques Baumel recevait un courrier, avec copie à notre association, l'avertissant de notre demande :
(...) et à la demande de l'association les Amis du Bois de St Cucufa, notre service a entrepris une étude de classement (...)

Le 4 avril dernier, Monsieur Yves Périllon, inspecteur des sites à la DIREN, nous avouait ne pouvoir commencer l'étude définitive avant septembre, et le 1er juin Madame Dominique Voynet écrivait à Monsieur Jacques Baumel :
(...) J'ai le plaisir de vous faire savoir que, compte tenu de leur intérêt paysager, un classement est envisagé pour la forêt de la Malmaison, avec en particulier le Vallon Madame, et la coulée verte des Gallicourts jusqu'à la Petite Malmaison, non comprises les emprises de l'autoroute A86.

Je vous précise toutefois que ce classement ne pourra intervenir dans l'immédiat, compte tenu du délai nécessaire à son étude. (...)

Serons-nous un jour enfin entendus ?

Il aura fallu 4 ans pour que notre demande soit "envisagée". Souhaitons que Monsieur le Député Maire qui avait bien accueilli notre projet pour le Bois de St Cucufa et avait jugé bon de l'étendre à la coulée verte, nous aide à le concrétiser..... rapidement .



Protection des arbres dans le chemin menant à la parcelle 63, emplacement du puits du Bois de l'Etat